

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**

<i>Séance du mardi 08 avril 2025</i>	
2025 – 045	NOMBRE DE MEMBRES <ul style="list-style-type: none">- Afférents au Conseil Municipal : 23- En exercice : 23- Qui ont pris part à la délibération : 21 <p>Date de la convocation : 01/04/2025 Date d'affichage : 01/04/2025</p>

*L'an Deux Mil Vingt Cinq le mardi 08 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

*Présents : MM. et Mmes **BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, BIARNES, WLUSEK, ETIENNE, HOURQUET, GATUINGT, DARRACQ, CONSTANTIN, LAGRASSE, LABUXIERE, LARROQUE, LAHONTAN.***

Excusés et procurations :

M. LABAT a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD

Mme MESPLEDE a donné procuration à Mme CAZENAVE

M. MARIMPOUY a donné procuration à M. FOURNET

Mme EDE a donné procuration à Mme BIARNES

M. COLY a donné procuration à M. DARRACQ

*Absents : **M. SEIRACQ, M. DEHEZ***

*Secrétaire de séance : **M. François CONSTANTIN***

OBJET :

ONF – PROGRAMME DES TRAVAUX ET MAITRISE D'ŒUVRE 2025

L'ONF a adressé, pour approbation, le programme des travaux et la maîtrise d'œuvre concernant les travaux à réaliser en forêt communale pour l'année 2025.

Après avoir ouï le rapporteur,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré
A L'UNANIMITE,**

APPROUVE le programme prévisionnel des travaux à réaliser en forêt communale pour l'année 2025 tel que présenté ci-après :

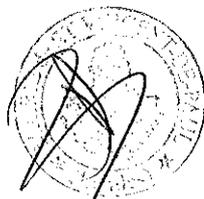
	Travaux prévus Montant HT
PROGRAMME D'ACTION PATRIMONIAL	
Travaux en régie communale	8 350,00 €
Travaux sylvicoles peupliers	10 010,00 €
TOTAUX	18 360,00 €

ACCEPTTE le montant des frais de maîtrise d'œuvre de 12%.

AUTORISE M. le Maire à signer le programme des travaux ainsi que tout document afférent à ce programme.

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **9 avril 2025**
Le Maire,
Henri BEDAT



VOTE :

Pour	21
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 202504082 – DE2025045
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).